

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Le douze mars deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente), sous la présidence de Maurice MOLLARD.

Ordre du jour :

- Voirie 2025 - Missions de maîtrise d'œuvre du département de la Drôme
- Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances du Parc Naturel Régional du Vercors
- Vente d'un bien mobilier - Etrave
- Débat sur le PADD du PLUi du Diois

Monsieur le Maire accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs.

Jean Michel ROUX est nommé Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Présents : 13

Maurice MOLLARD, Marie France ALLEMAND, Yves BONNET, Jean Michel ROUX, Alain BONNARD, Maryse GROSDIDIER, Florence DESTRAIT, David CHANAS, Olivier REY, Marie Christine MONNOT, Jean Claude LAGIER, Jean Pierre FRAUD, Sandy DELORT

Représentés : 2

Jacqueline CARRER représentée par Sandy DELORT, Régis LIOTARD représenté par Maurice MOLLARD

Absents : 0

Absents et Excusés : 0

Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX

NOMBRE DE VOTANTS : 15

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08/01/2025**

Nombre de voix : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **Sujets soumis à délibération / Débats et votes :**

N°DE_2025_008

Voirie 2025 - Missions de maîtrise d'œuvre du Département de la Drôme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de prestations de maîtrise d'œuvre pour l'établissement et le suivi du programme annuel des travaux d'entretien de la voirie 2025 des communes de BEAURIERES, BOULC, CHÂTILLON EN DIOIS, LAVAL D'AIX, LUS LA CROIX HAUTE, MENGLON et SOLAURE EN DIOIS en date du 12 mars 2025, présenté par la Direction Départementale des Déplacements du Département de la Drôme pour un montant de 9 769.48 € TTC, soit 1 395.64 € TTC par commune.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

- de **VALIDER** le montant de la prestation fixé à 9 769.48 TTC et dont la répartition sera faite sur les 7 communes formant le groupement de commande (**soit 1 395.64 € TTC**) ;

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

- de l'**AUTORISER** à signer toutes les pièces afférentes au marché de maîtrise d'œuvre du Département de la Drôme pour la voirie 2025 avec les autres communes précitées. La commune de CHÂTILLON EN DIOIS, coordonnatrice du groupement, a qualité de pouvoir adjudicateur.

La délibération N°DE_2025_008 est adoptée

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

N°DE_2025_009

Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances du Parc Naturel Régional du Vercors

Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances du Parc naturel régional du Vercors

Les délégués au Parc sont le relai des positions du conseil municipal auprès du Parc du Vercors, contribuent aux décisions du Parc dans une logique d'intérêt général du territoire et sont les ambassadeurs du Parc au sein de leur collectivité et sur leur territoire.

Vu les projets de statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors annexés à la charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Vercors

Vu la délibération n°DE_013_2024 en date du 29/04/2024 approuvant sans réserve la charte du Parc naturel régional du Vercors ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors,

Considérant que cette approbation entraîne l'adhésion de la commune au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein des instances de ce syndicat,

Après vote, sont proclamés délégués :

→ Délégué titulaire : Monsieur Jean Michel ROUX

→ Délégué suppléant : Monsieur Olivier REY

La délibération N°DE_2025_009 est adoptée

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

N°DE_2025_010

Vente d'un bien mobilier - Etrave

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune possède une étrave dont elle n'a plus l'usage. Un particulier a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce bien.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques du bien le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la fixation du prix de vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion du patrimoine communal,

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

Considérant l'absence d'usage de cette étrave pour les services municipaux,

Considérant l'estimation réalisée,

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée :

- d'**APPROUVER** la fixation du prix de vente de l'étrave appartenant à la commune à pour un montant de 5 000.00 €.

La délibération N°DE_2025_010 est adoptée

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

N°DE_2025_011

Débat sur le PADD du PLUi du Diois

Le Maire expose :

La démarche d'élaboration du PLU Intercommunal a été lancée en 2018. Suite au diagnostic du territoire, le travail sur le P.A.D.D a débuté par des réunions de concertation avec le public en 2022, des réunions avec les commissions intercommunales en 2023 et des réunions de travail avec les communes jusqu'à mi 2024. Une réunion avec les personnes publiques associées s'est organisée à l'automne 2024 pour présenter le Projet de d'Aménagement et de Développement Durables – P.A.D.D. - du PLUi du territoire Diois.

Le document qui vous a été transmis déterminent les grandes orientations comme le prévoit les dispositions de l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

La procédure d'élaboration du PLUi nécessite qu'un débat en conseil municipal ait lieu au moins 2 mois avant l'arrêt du dossier de PLU Intercommunal (L153-12 du Code de l'Urbanisme).

Le Conseil Communautaire débattera sur le projet de P.A.D.D, le 03 avril 2025, après les échanges qui auront lieu dans les 50 conseils municipaux.

Les travaux sur le dossier de règlement écrit et graphique se poursuivront sur le premier semestre 2025. Le but est de pouvoir arrêter le dossier de PLUi vers mi 2025 pour une approbation avant la fin du mandat (premier trimestre 2026).

Le projet de PADD qui vous a été transmis est organisé autour de 3 grands axes qui déclinent les orientations suivantes :

AXE 1 : ACCUEILLIR DE MANIÈRE « ÉQUILIBRÉE » UNE POPULATION A L'ANNÉE

Réaffirmer la structuration rurale et montagnarde du territoire

- Structurer le développement de l'urbanisation future sur la base de l'armature territoriale
- Définir une armature territoriale cohérente avec l'organisation actuelle et projetée du Diois et les capacités des communes
- Structurer une offre en équipements de proximité par bassin de vie
- Développer les équipements pour la revalorisation des déchets
- Réduire la fracture numérique
- Assurer l'articulation entre les différents modes de déplacements

Poursuivre une attitude de sobriété

- Urbaniser en fonction des besoins identifiés

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

- La consommation d'espaces naturels et agricoles par destination du projet intercommunal
- Dimensionner le développement au regard de la ressource en eau disponible et des capacités d'investissement public
- Valoriser les logements vacants dans l'effort collectif de développement de l'habitat
- Construire en respectant les spécificités du bâti historique
- Établir des densités de logements dans les zones A Urbaniser pour rationaliser l'utilisation du foncier

De nouveaux logements au service de la dynamique du territoire

- Accompagner la croissance démographique en cours
- Créer du logement pour répondre aux différents besoins
- Promouvoir une diversité des logements pour répondre aux besoins pluriels des habitants et des futurs habitants
- Une répartition cohérente de l'offre en logements

AXE 2 : VITALISER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

Renforcer et diffuser l'activité sur tout le territoire au moyen de solutions adaptées localement et tenant compte des potentiels propres aux communes

- Préserver la diversité agricole et développer les moyens de valorisation des productions locales
- Maintenir les conditions d'exercice du pastoralisme
- Requalifier et créer des espaces économiques cohérents avec l'armature territoriale
- Favoriser l'essaimage de petites entreprises dans les villages et hameaux et reconnaître les entreprises existantes isolées

Pérenniser et accompagner le rayonnement du commerce et de l'artisanat local

- Agir pour le développement et la diversité du petit commerce
- Veiller aux équilibres commerciaux entre les espaces périphériques et l'hyper centre à Die

Valoriser le tourisme sans chercher à accroître sa pression sur le territoire

- Maintenir la diversité de l'offre d'hébergement touristique
- Gérer durablement la fréquentation des sites touristiques naturels et patrimoniaux
- Gérer durablement les stations de sports d'hivers
- Maintenir ou accompagner la reconversion des colonies de vacances et autres lieux d'accueil/hébergements collectifs

AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES LOCALES DANS UNE RECHERCHE DE PROXIMITÉ SANS ALTÉRER LES ESPACES A ENJEUX DE PRÉSERVATION

Utiliser durablement les ressources locales pour les besoins du territoire

- Maintenir l'accès aux matériaux locaux (roches, sables, alluvions) pour limiter le recours aux énergies « grises »
- Valoriser une forêt durable et multifonctionnelle
- Développer un mix de production d'énergies renouvelables
- Prendre en compte l'eau sous toutes ses formes

La prise en compte des paysages et des espaces naturels

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

- Préserver les grandes composantes des paysages
- Protéger les structures bâties patrimoniales et l'architecture historique
- Préserver les îlots de nature dans l'urbanisation existante - en prévoir dans le développement futur
- Garantir le bon fonctionnement des espaces naturels

Après avoir énoncé les grandes lignes du P.A.D.D., le Maire propose au conseil de débattre de ce document et de ses grandes orientations stratégiques. Il donne la parole aux conseillers municipaux.

Les principaux points de ce débat ont porté sur :

L'attention est portée sur le fait de ne pas imposer trop de contraintes qui limiteraient le développement économique et touristique.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de P.A.D.D du PLUi du territoire Diois au sein du Conseil Municipal du 12/03/2025.
- **DIT** que ce relevé des débats sera transmis au contrôle de la légalité, fera l'objet d'un affichage et d'une inscription au registre des actes administratifs de la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer le Président de la Communauté des Communes du Diois de la tenue de ce débat conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme et de lui notifier le présent relevé des débats.

**La délibération N°DE_2025_011 est adoptée
Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0**

➤ **Questions diverses**

- Curage fossés quartier La Salle et/ou création d'un nouveau fossé sur une parcelle privée avec convention.
- Maison d'assistantes maternelles : point sur les travaux, sur les demandes de subvention et le contrôle amiante.
- Fibre optique : la réception a été faite sur une partie du réseau pour un accès aux particuliers courant juin.
- Point sur la rentrée scolaire dans la nouvelle école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Présents : 13

Maurice MOLLARD, Marie France ALLEMAND, Yves BONNET, Jean Michel ROUX, Alain BONNARD, Maryse GROSIDIER, Florence DESTRAIT, David CHANAS, Olivier REY, Marie Christine MONNOT, Jean Claude LAGIER, Jean Pierre FRAUD, Sandy DELORT

Représentés : 2

Jacqueline CARRER représentée par Sandy DELORT, Régis LIOTARD représenté par Maurice MOLLARD

Absents : 0

Absents et Excusés : 0

Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX

NOMBRE DE VOTANTS : 15

N° délibérations	Objet de la Délibération
DE_2025_008	Voirie 2025 - Missions de maîtrise d'œuvre du Département de la Drôme Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_2025_009	Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances du Parc Naturel Régional du Vercors Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_2025_010	Vente d'un bien mobilier - Etrave Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_2025_011	Débat sur le PADD du PLUi du Diois Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Maurice MOLLARD
Président de séance



Jean Michel ROUX
Secrétaire de séance